



Service public fédéral
**Emploi, Travail
et Concertation sociale**



MATINEE D'INFORMATION : RISQUES AGGRAVES

Les risques aggravés : qui cela concerne et qu'est-ce que cela a comme impact sur l'entreprise

ORGANISATEURS : LE COMITE POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DU HAINAUT ET
CONSTRUCTIV

En Belgique, **Fedris** (Fonds des Risques Professionnels) est l'organisme chargé de gérer les risques liés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Chaque année, avant le 30 novembre, sur base des déclarations d'accidents du travail et de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, Fedris calcule l'indice de risque de chaque entreprise.

Fedris sélectionne ainsi les entreprises dont les écarts de l'indice de risque sont les plus importants. Les entreprises sélectionnées sont informées et ont soit la possibilité de payer une contribution forfaitaire soit la possibilité d'introduire une réclamation. La contribution forfaitaire varie en fonction du nombre de travailleurs et est indexée. Après paiement de la contribution forfaitaire, l'entreprise sera suivie via l'établissement d'un plan d'action.

A côté de cela, les entreprises présentant un indice de risque élevé qui ne font pas partie des entreprises sélectionnées pour les «risques aggravés» reçoivent également un courrier de Fedris. L'objectif est de les faire réfléchir à leur politique de prévention, afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans les années à venir parmi les entreprises dont l'indice de risque est le plus élevé.

Cette formation a comme objectif d'expliquer ce que sont les risques aggravés et les conséquences pour les entreprises qui y sont confrontées. Mais aussi d'apporter des pistes de solutions pour éviter cette situation.

**Cette matinée peut participer au recyclage de la formation des conseillers en prévention.
Une attestation de présence peut dès lors être délivrée à ceux qui en font la demande.**

Programme :

8h30 Accueil

8h45 Ouverture de la matinée de formation

9h00 Intervention FEDRIS : définition des risques aggravés, méthodologie d'application, état des lieux

9h30 Intervention CBE : Rôle du CBE vis-à-vis des risques aggravés, suivi particuliers des entreprises qui y sont confrontés

10h00 Pause

10h 30 Intervention assureurs : conséquence financière des risques aggravés sur les primes d'assurance, soutien apporté par les compagnies d'assurance aux entreprises concernées

11h00 intervention Constructiv : son rôle, le soutien qu'ils apportent aux entreprises

11h30 questions-réponses

12h00 Clôture - lunch

Quand et où ?

Le lundi 02 décembre 2024

Hainaut Développement
Salle Rysman
Bld Initialis (Grands prés)
7000 Mons

Inscription obligatoire par mail à l'adresse suivante

thierry.lebacq@ibz.be

Frais de participation : **gratuit**

Public-cible

Conseillers en prévention, administrations publiques, chefs d'entreprise, Coordinateurs sécurité, organisations syndicales, ...

Renseignements:

Comité provincial du Hainaut
Thierry Lebacq, secrétaire
Rue Verte 13 – 7000 Mons
Tel. : 065 396 427